

Une garantie qualité pour l'hôpital des Marches de Bretagne

Antrain - 20 Décembre 2013



Le Dr Ricono et Mmes Bettler, Beasse, Petitpas, Lucas, Chalvet, Prioul, Pommereul.

Trois questions à...

Josiane Bettler

Directrice du Centre Hospitalier

des Marches de Bretagne.

Que signifie l'obtention d'une certification ?

Les sites d'Antrain et de Saint-Brice ont reçu la certification V2010 en octobre. Cette authentification est au coeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. C'est une procédure d'évaluation indépendante de l'établissement et de ses organismes de tutelle. Le centre hospitalier s'y prépare depuis le dernier trimestre 2011. Tous ont contribué à cette action par leur disponibilité : médecins, cadres, agents des services de santé, techniques, administratifs, informatiques... Elle est accordée pour quatre ans.

Comment l'obtenir ?

Des professionnels de santé, mandatés par la Haute autorité de santé (HAS) ont réalisé une visite d'une semaine en mai. C'est un enjeu très important pour l'établissement. Une centaine de critères techniques sont prises en compte, parfois plus dans certains services. Les mêmes attentes existent pour les petites ou les grandes structures. Cinq niveaux de résultat sont déterminés.

Seul le dernier donne lieu à une certification sans réserves. Le centre hospitalier des marches de Bretagne l'a atteint, ce qui est le cas de 16 à 18 % des établissements français.

Qu'apporte-t-elle ?

C'est un levier pour les établissements de santé, pour conduire leurs actions en termes d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. La plupart des patients sont issus de la région. Ils sont en droit de trouver des soins de qualité dans nos hôpitaux locaux. Depuis novembre 2013, l'HAS a mis en place un site sur la qualité des établissements : « scope santé ».